

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Lingwick tenue au 72, route 108, Lingwick (Québec), lundi le 7 mai 2018, à 19 h, présidée par Mme Céline Gagné, mairesse et à laquelle assistent la conseillère et les conseillers suivants :

Mme Suzanne Jutras, M. Martin Loubier, M. Guy Lapointe, M. Daniel Audet, M. Sébastien Alix et M. Jonatan Audet.

Tous membres du conseil et formant quorum.

Mme Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente.

▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲ ▲

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-142

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté, avec l'ajout dans les sujets divers du point : *Remerciements*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MAI 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2018-143

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2018 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3.2 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 MAI 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2018 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2018-144

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2018 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3.3 SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2018 et qu'ils ont pris connaissance de son contenu;

EN CONSÉQUENCE,

2018-145

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2018 et qu'il soit adopté tel qu'il est présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS ET/OU DOSSIERS

Conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités du Québec (LERMQ) (art. 357 et 358)*, la déclaration des intérêts pécuniaires de Mme Suzanne Jutras est déposée.

Concernant la propriété qui était toujours en vente pour taxe, une entente de règlement a été signée et un paiement a été reçu. La propriété a été retirée de la vente, ce qui fait en sorte que le Canton de Lingwick n'a plus de propriété en vente pour taxe à la MRC.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

- **La mairesse Céline Gagné**
 - Membre d'office de tous les comités municipaux
 - Représentante à la MRC
 - Équipe de développement municipal – gestion du FDT local
 - Équipe de développement du Haut-Saint-François
 - Comité de la route 257

1^{er} mai comité de sécurité publique de la MRC
1^{er} mai atelier du conseil municipal
7 mai séance ordinaire du conseil
9 mai atelier MRC – thème évaluation foncière et développement territorial
12 mai Marche/cours pour le Haut – relais des maires de la MRC à Weedon
14 mai séance extraordinaire plan d'action 2018-2019
16 mai conseil des maires de la MRC
18 mai FDT développement territorial
26 mai souper *Sentier des Écossais* (bénévole)
28 mai rencontre au bureau du député Bolduc (maires de la route 257)
29 mai séance extraordinaire et atelier du conseil
Remplacement de la responsable de la bibliothèque pour mai

6. MEMBRES DU CONSEIL

Responsabilité des élus et liste des réunions auxquelles ils ont assisté en mai 2018.

- **Le conseiller Guy Lapointe**
 - Remplaçant au conseil des maires
 - Comité de gestion Internet haute vitesse MRC
 - Comité de *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
 - Municipalité amie des aînés et politique familiale
 - Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
 - Bâtiments municipaux
 - Réseau Biblio de l'Estrie

1^{er} mai atelier du conseil municipal
2 mai c.a. spécial du comité *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
7 mai séance ordinaire du conseil
9 mai c.a. du comité *Transport de personnes du Haut-Saint-François*
14 mai séance extraordinaire plan d'action 2018-2019
17 mai c.a. de la *Régie incendie des rivières*
28 mai rencontre *Transport de personnes du Haut-Saint-François* (bénévole)
29 mai séance extraordinaire et atelier du conseil

Le conseiller Guy Lapointe souligne que *Transport de personnes du Haut-Saint-François* s'est vu décerner le prix Organisme à but non lucratif du Mérite municipal 2018 pour l'excellence de son offre de services.

- **La conseillère Suzanne Jutras**
 - Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
 - Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
 - *Journal Le Haut-Saint-François*
 - Comité des loisirs de la MRC

7 mai séance ordinaire du conseil
 14 mai séance extraordinaire plan d'action 2018-2019
 15 mai c.a. du *Journal Le Haut-Saint-François*
 23 mai c.a. du comité loisir de la MRC
 29 mai séance extraordinaire et atelier du conseil

- **Le conseiller Jonatan Audet**
 - Loisirs : infrastructures, équipements récréatifs et aménagement des terrains
 - Développement touristique, culture, protection du patrimoine
 - Bâtiments municipaux

1^{er} mai atelier du conseil municipal
 7 mai séance ordinaire du conseil
 14 mai séance extraordinaire plan d'action 2018-2019
 29 mai séance extraordinaire et atelier du conseil

- **Le conseiller Sébastien Alix**
 - Comité consultatif d'urbanisme
 - Environnement, protection des milieux naturels
 - Voirie, équipements mécanisés et bâtiments
 - Comité consultatif de développement – développement économique
 - Lutte à la pollution lumineuse (*réserve du ciel étoilé*)

1^{er} mai atelier du conseil municipal
 7 mai séance ordinaire du conseil
 14 mai séance extraordinaire plan d'action 2018-2019
 19 mai distribution d'arbres au chalet des loisirs
 29 mai séance extraordinaire et atelier du conseil

- **Le conseiller Daniel Audet**
 - Loisir : animation et participation – Parc-en-ciel
 - Développement touristique, culture, protection du patrimoine
 - Environnement, protection des milieux naturels
 - Comité consultatif en développement – développement économique

1^{er} mai atelier du conseil municipal
 7 mai séance ordinaire du conseil
 14 mai séance extraordinaire plan d'action 2018-2019
 29 mai séance extraordinaire et atelier du conseil

- **Le conseiller Martin Loubier**
 - Sécurité civile, ambulance, régie sécurité incendie
 - Voirie, équipements mécanisés et bâtiments

1^{er} mai atelier du conseil municipal
 7 mai séance ordinaire du conseil
 14 mai séance extraordinaire plan d'action 2018-2019
 29 mai séance extraordinaire et atelier du conseil

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 RAPPORT DE LA MAIRESSE

Chers contribuables,

J'ai le plaisir de m'adresser à vous pour vous présenter les faits saillants du rapport financier du Canton de Lingwick pour la période se terminant le 31 décembre 2017 et ce, selon ce que prévoit la Loi.

Les états financiers 2017

Les états financiers 2017 vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés et vérificateurs mandatés par la municipalité du Canton de Lingwick, indiquent les résultats suivants:

- Les revenus de fonctionnement se chiffrent à 946 263 \$ et les charges sont de 943 751 \$. L'excédent de fonctionnement est de 2 512 \$.
- Les revenus d'investissement se chiffrent à 275 633 \$ les revenus de fonctionnement à 946 263 \$ pour un total des revenus de fonctionnement et d'investissement 1 221 896 \$

Les états financiers 2017

	2017	2016
Revenus fonctionnement		
Taxes	683 848 \$	622 253 \$
Compensations tenant lieu de taxes	10 558 \$	10 558 \$
Transferts (subventions, redevances pour entretien)	185 442 \$	180 798 \$
Services rendus	27 289 \$	13 296 \$
Imposition de droits	33 198 \$	26 644 \$
Amendes et pénalités	745 \$	1 904 \$
Autres revenus d'intérêts	6 458 \$	8 426 \$
Autres revenus	(1 275) \$	20 319 \$
Total Revenus fonctionnement	946 263 \$	884 198 \$
Revenus d'investissement		
Transferts (Subventions pour investissement)	271 372 \$	203 342 \$
Autres (FADOQ)	4 261 \$	
Total revenus d'investissement	275 633 \$	203 342 \$
Total des revenus	1 221 896 \$	1 087 540 \$
Charges de fonctionnement		
Administration générale	205 319 \$	201 689 \$
Sécurité publique	155 891 \$	146 241 \$
Transport	383 985 \$	355 569 \$
Hygiène du milieu	93 522 \$	87 568 \$
Santé et bien-être	350 \$	400 \$
Aménagement, urbanisme et dév.	27 109 \$	25 658 \$
Loisirs et culture	72 460 \$	65 320 \$
Frais de financement	5 115 \$	3 923 \$
	943 751 \$	886 368 \$

- En tenant compte de l'amortissement des immobilisations, de la cession d'immobilisation, du remboursement de la dette à long terme et des affectations, l'excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales est de 107 288 \$.

	2017	2016
Excédent de fonctionnement de l'exercice avant conciliation à des fins fiscales	2 512 \$	(2 170) \$
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales		
Immobilisations (amort. et cession)	171 255 \$	143 443 \$
Financement	(47 000 \$)	(18 000 \$)
Affectations	(19 479 \$)	(1 402 \$)
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	107 288 \$	121 871 \$

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

	2017	2016
Actifs financiers	442 360 \$	347 554 \$
Passifs	(316 927 \$)	(270 725 \$)
Actifs financiers nets	125 433 \$	76 829 \$
Actifs non financiers	2 903 493 \$	2 673 953 \$
Excédent accumulé	3 028 926 \$	2 750 782 \$

- L'ensemble de notre surplus est de 293 469 \$ dont 217 632 \$ en surplus de fonctionnement non affecté, 20 000 \$ en fonds de roulement, et 55 837 \$ en surplus de fonctionnement affecté. Les immobilisations et autres actifs se chiffrent à 2 735 457 \$ (terrains, édifices, routes, véhicules, matériel, etc.).

	2017	2016
Détail de l'excédent accumulé		
Excédent de fonctionnement non affecté	217 632 \$	135 069 \$
Excédent de fonctionnement affecté	55 837 \$	79 087 \$
Fond de roulement et réserves financières	20 000 \$	74 096 \$
Ensemble de notre surplus	293 469 \$	288 252 \$
Investissement net (immobilisations et autres actifs)	2 735 457 \$	2 462 530 \$
Total de l'excédent accumulé	3 028 926 \$	2 750 782 \$

- Le total de la valeur des biens de la municipalité **3 028 926 \$**

En conclusion

Notre municipalité est bonne santé financière et nous vous assurons, chers concitoyens et concitoyennes, que le premier but de votre nouveau conseil est de continuer d'offrir à la population des services de qualité au meilleur coût possible. J'en profite pour remercier nos employés et nos pompiers pour leur dévouement et leur compétence. Les membres de notre communauté n'auraient pu se donner tous les services qu'ils ont reçus au cours de la dernière année sans le concours de vous tous membres du conseil, employés de la municipalité et généreux bénévoles.

7.2 PUBLICATION DU RAPPORT DE LA MAIRESSE

2018-146

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE le rapport de la mairesse, sur les faits saillants du rapport financier 2017, présenté à cette séance soit publiée dans la prochaine édition du journal *Le Reflet du Canton de Lingwick*, conformément à la loi.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.3 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

2018-147

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU QUE M. Martin Loubier, conseiller au siège n° 1, soit nommée maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.4 CONGRÈS DE LA FQM

2018-148

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Alix

ET RÉSOLU d'autoriser Mme Céline Gagné, mairesse, à participer au congrès annuel de la FQM qui aura lieu les 20, 21 et 22 septembre prochains à Québec. Les frais d'inscription sont au coût de 780 \$ plus taxes. Les frais d'hébergement, de repas et de déplacement seront défrayés par la municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.5 PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNES – APPUI À LA FADOQ DE LINGWICK

2018-149

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Audet

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal appui et encourage la Fadoq de Sainte-Marguerite de Lingwick dans leur demande d'aide financière auprès du programme Nouveaux Horizons pour les aînés, afin de réaliser leur projet visant à effectuer l'achat de nouvelles chaises pour la salle communautaire et la cafétéria du centre municipal. La Municipalité accepte d'assumer la gestion et l'entretien de ces chaises par la suite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.6 AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNE AFFICHE – COOP DES ARTISANS

2018-150

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU d'autoriser la Coop des artisans à installer une affiche de grandeur 23" X 46" sur le terrain appartenant à la municipalité, face au cimetière des pionniers dans le secteur de Gould, afin d'annoncer les jours et heures d'ouverture de leur boutique installée près du pont couvert. L'affiche sera placée en permanence durant la période d'ouverture (environ de la mi-mai à la mi-octobre) et sera enlevée pour la saison hivernale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.7 POSTE DE CONCIERGE

2018-151

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU

DE procéder à l'embauche de Mme Isabelle Poulin, à titre de concierge, pour une période d'essai de 3 mois. Ses tâches consisteront en l'entretien ménager hebdomadaire du centre municipal (espace administratif et autres), du chalet des loisirs et de l'église Chalmers. Son horaire sera d'environ 8 heures/semaine, à l'année, au salaire convenu et indiqué dans son contrat de travail;

DE modifier le contrat de travail de M. Patrick Pouliot de façon à retirer le titre de concierge de même que les tâches maintenant attribuées au poste de concierge et énumérées au paragraphe ci-haut. Le poste de M. Pouliot sera dorénavant désigné « journalier et préposé à l'entretien de la patinoire » et l'horaire de travail passera de 40 heures à 32 heures par semaine. Les plus gros travaux d'entretien, les travaux de plomberie, menuiserie, réparation, peinture, etc. demeurent des tâches incluant au poste de journalier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.8 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT FIXANT LES TARIFS APPLICABLES AUX ÉLUS(ES) ET EMPLOYÉS(ES) MUNICIPAUX LORS DE LEURS DÉPLACEMENTS

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Sébastien Alix que lors d'une prochaine séance du conseil sera présenté, pour adoption, un règlement fixant les tarifs applicables aux élus(es) et employés(es) municipaux lors de leur déplacement.

Conformément à l'article 455 CM, des copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil.

Conformément à l'article 455 CM, une copie du projet de règlement sera disponible pour toute personne en faisant la demande dans les deux (2) jours précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté.

L'objet du règlement est d'augmenter le tarif alloué pour les déplacements effectués par les élus(es) et les employés(es) municipaux pour la municipalité.

**7.9 PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 346-2018
FIXANT LES TARIFS APPLICABLES AUX ÉLUS(ES) ET EMPLOYÉS(ES)
MUNICIPAUX LORS DE LEURS DÉPLACEMENTS**

ATTENDU QUE l'article 13 du règlement n°341-2017 pour déterminer le taux de taxes pour l'exercice financier 2018 de taxation indique les tarifs pour frais de déplacement et de repas;

ATTENDU QUE la hausse des coûts de l'essence et les frais pour l'entretien des véhicules automobiles ne cessent d'augmenter;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Sébastien Alix, à la séance ordinaire tenue le 4 juin 2018 et que le projet de règlement fut présenté lors de cette même séance;

2018-152

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE le projet de règlement portant le numéro 346-2018 soit et est adopté par le conseil et qu'il soit statué et décrété par ce règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 FRAIS DE TRANSPORT – VÉHICULE PERSONNEL

Pour l'utilisation de son véhicule personnel, un membre du conseil, un cadre ou un membre du personnel de la Municipalité reçoit, pour tout parcours effectué dans l'exercice de ses fonctions, une indemnité calculée de la façon suivante :

Le taux de référence est de 0,49 \$ / km pour un prix d'essence variant entre 1,250 \$ et 1,299 \$ / litre. Ce tarif est modifié pour chaque variation de 0,05 \$ du prix de l'essence.

À titre d'exemple, voir le tableau suivant :

Prix du litre d'essence ordinaire	Indemnité remboursée / km
1,250 \$ à 1,299 \$	0,49 \$
1,300 \$ à 1,349 \$	0,50 \$
1,350 \$ à 1,399 \$	0,51 \$
1,400 \$ à 1,449 \$	0,52 \$
1,450 \$ à 1,499 \$	0,53 \$
1,500 \$ à 1,549 \$	0,54 \$
etc.	etc.

Ce tarif est révisé le 1^{er} jour de chaque mois. Le prix indiqué à la station-service de Lingwick et à celle de Weedon (moyenne) servira de référence.

ARTICLE 3 TARIF POUR LES FRAIS DE REPAS

Les repas seront remboursés jusqu'à un maximum de 10 \$ pour les déjeuners et 15 \$ pour les dîners et soupers sur présentation de pièces justificatives, lors de déplacements autorisés pour les élus et les employés municipaux.

ARTICLE 4 MODIFICATION - ABROGATION

Le présent règlement modifie le règlement n°341-2017 pour déterminer le taux de taxes pour l'exercice financier 2018 en abrogeant, dudit règlement, l'article 13 intitulé *Tarif pour frais de déplacement et de repas*.

ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et s'appliquera rétroactivement au 1^{er} juin 2018.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.10 APPUI AU COMITÉ DE TRAVAIL « COOPÉRATIVE D'HABITATION LE MOULIN DES CÈDRES – PHASE II »

2018-153

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE le Canton de Lingwick appui le comité de travail « Coopérative d'habitation *Le Moulin des cèdres* – phase II » dans sa démarche visant à contrer l'exode de nos personnes âgées en créant des logements qui répondent à la demande d'ânés de 75 ans et plus ou en légère perte d'autonomie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.11 ENGAGEMENT DE CRÉDITS

ATTENDU QU' il est nécessaire d'effectuer diverses dépenses pour assurer le bon fonctionnement des services municipaux et de procéder à des engagements de crédits;

ATTENDU QUE les sommes requises pour ces dépenses sont prévues au budget de l'exercice financier 2018;

EN CONSÉQUENCE,

2018-154

IL EST PROPOSÉ PAR

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise les engagements de crédits ci-après pour la période de juin 2018;

<i>Engagement de crédits</i>	
Administration	
Affiches touristiques imp. et plast.	30 \$
Papeterie (papier, papier couleur, étiqu.)	150 \$
Total administration	180 \$
Voirie – réseau routier	
Électricien – porte électrique	200 \$
Peinture noire en aérosol (1 cse)	165 \$
Chaîne pour l'hiver	735 \$
Boulons et écrous	150 \$
Réparation lumières de rues	800 \$
Total voirie – réseau routier	2 050 \$
TOTAL :	2 230 \$

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

7.12 PRÉSENTATION L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES

La directrice générale et secrétaire-trésorière a acheminé aux membres du conseil l'état des activités financières au 31 mai 2018.

7.13 ADOPTION DES COMPTES POUR LA SUITE DU MOIS DE MAI 2018 ET DES COMPTES COURANTS

N° chèque	Nom	Description	Montant
18672	Receveur général Canada	Remises de l'employeur	1 552,07 \$
18673	Revenu Québec	Remises de l'employeur	3 744,81 \$
18674	Casey Sylvester	Salaire fin 05/05/2018	
18675	Hydro-Québec	Éclairage de rues	227,34 \$
18676	Poly. Louis-St-Laurent	Gala méritas	25,00 \$
18677	Casey Sylvester	Salaire fin 12/05/2018	
18678	Bell Canada	Ligne fax	82,35 \$
18679	Bell Canada	Ligne garage	82,43 \$
18680	Casey Sylvester	Salaire fin 19/05/2018	
18681	Comité Fête nationale	Subv. mun. + MNQ	1 250,00 \$
18682	Hydro-Québec	Pont couvert	29,29 \$

18683	Casey Sylvester	Salaire fin 26/05/2018	
18684	MRC du Haut-St-François	Téléphonie & quote-parts	37 864,36 \$
18685	Ministre des Finances Qc	Facture SQ - 1 de 2	33 934,00 \$
18686	Ville de East Angus	Cour municipal	2 175,43 \$
18687	La Tribune	Appel d'offres	194,44 \$
18688	Céline Gagné	Frais de déplacement	84,00 \$
18689	Suzanne Jutras	Frais de déplacement	49,60 \$
18690	Atelier R.N. inc.	Tuyau hydraulique rétro.	53,97 \$
18691	Centre agricole Expert	Laveuse à pression	5 863,73 \$
18692	RecupEstrie	Quote-part 2018 2 de 2	1 039,50 \$
18693	Axion	Wi-fi et tél. monte-pers.	77,62 \$
18694	Telus	Site web	11,44 \$
18695	Certified laboratories	Graisse	497,50 \$
18696	Pascal Sévigny	Frais de déplacement	176,16 \$
18697	Ent. Robert Verret	Diésel	1 701,68 \$
18698	Magasin général Morin	Timbres, essence...	131,87 \$
18699	Pétroles Sherbrooke	Huile chauffage (avril)	324,55 \$
18700	JN Denis inc.	Lubrifiant, rép. valve air...	801,01 \$
18701	Quincaillerie N.S. Girard	Bidon essence	20,43 \$
18702	Sylvio Bourque	Frais de déplacement	91,20 \$
18703	Scies à chaîne C. Carrier	Courroie Cub Cadet, fil	56,15 \$
18704	Ent. Dolbec Cookshire	Fer, glissière tiroir autop.	845,03 \$
18705	SC Classique	Balayage de rues	3 061,20 \$
18706	Alsco corp.	Buanderie	118,79 \$
18707	Guy Lapointe	Frais de déplacement	61,60 \$
18708	Valoris - Régie HSF/Sher.	Enfouissement	4 016,68 \$
18709	Pièces d'autos Angus	Antirouille, peinture, savon	440,13 \$
18710	Daniel Audet	Frais dépl. avril	25,60 \$
18711	Patrick Pouliot	Frais de déplacement	71,20 \$
18712	Comité dév. de Milan	Points baladodécouverte	630,00 \$
18713	Hydro-Québec	Chauffage centre mun.	2 047,34 \$
18714	Hydro-Québec	Bureau	104,86 \$
18715	Hydro-Québec	Éclairage centre mun.	248,26 \$
18716	Hydro-Québec	Centre-village	30,33 \$
18717	Hydro-Québec	Église Chalmers	32,14 \$
18718	Service san. Denis Fortier	Cueillette matières rés.	4 045,03 \$
18719	Centre camion (Amiante)	Acide pour benne inox.	48,88 \$
18720	Hydro-Québec	OTJ	328,51 \$
18721	Sel Warwick inc.	Abat-poussière	18 936,38 \$
Total des chèques :			127 233,89 \$
10/05	Salaires incl. chèques	6 employés	2 298,68 \$
17/05	Salaires incl. chèques	6 employés	2 406,38 \$
24/05	Salaires incl. chèques	8 employés	3 234,79 \$
31/05	Salaires incl. chèques	6 employés	2 629,98 \$
04/06	Martin Loubier	Rémunération élu	202,13 \$
04/06	Céline Gagné	Rémunération élu	616,80 \$
04/06	Jonatan Audet	Rémunération élu	374,13 \$
04/06	Guy Lapointe	Rémunération élu	448,91 \$
04/06	Sébastien Alix	Rémunération élu	374,13 \$
04/06	Daniel Audet	Rémunération élu	374,13 \$
04/06	Suzanne Jutras	Rémunération élu	401,02 \$
Total :			140 594,97 \$

2018-155

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Alix

ET RÉSOLU QUE la liste des comptes présentée soit acceptée et leur paiement autorisé pour un montant de 140 594,97 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Certificat de crédit numéro 2018-06-01

Je soussignée, Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour le paiement de ces comptes au montant total de 140 594,97 \$.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

- Un citoyen s'informe des suites concernant le projet d'élargissement du chemin Galson.
- Des remerciements sont faits pour le budget alloué à l'achat des fleurs annuelles, et on suggère d'éventuellement préparer la plate-bande au pont couvert pour que des fleurs puissent y être plantées.
- Une citoyenne avise le conseil que les traces de pneus faites dans le pont couvert l'été dernier ont été enlevées. Par la même occasion, elle souligne que beaucoup de graffitis ont été fait dans ce même pont.
- Une membre de la Coop des artisans remercie le conseil pour l'autorisation accordée pour l'installation de leur affiche.
- On demande des précisions concernant le résultat de l'appel d'offres pour le rechargement des chemins municipaux.
- Question sur le règlement présenté plus tôt.

9. PAUSE SANTÉ

De 20 h 00 à 20 h 12

10. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

10.1 INSPECTION ANNUELLE DES EXTINCTEURS

2018-156

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Alix

ET RÉSOLU d'autoriser l'inspection annuelle des extincteurs du centre municipal, de l'église Chalmers et du garage par Extincteurs S.L. inc.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. RÉSEAU ROUTIER – VOIRIE

11.1 RAPPORT D'INSPECTION 2018

2018-157

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le rapport de voirie 2018 déposé. Une aide financière a été demandée au député provincial, via le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal, pour la réalisation d'autres travaux sur les chemins municipaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.2 APPEL D'OFFRES – TRAVAUX D'ASPHALTAGE

Considérant que le Canton de Lingwick désire faire des travaux d'asphalte à quelques endroits sur la route 257;

Considérant que ces travaux sont prévus dans la programmation des travaux visés par le Programme sur la taxe d'accise et la contribution du Québec ;

2018-158

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jonatan Audet

ET RÉSOLU que le canton de Lingwick procède à un appel d'offres sur invitation.

Cet appel d'offre consiste en des travaux de pavage dans la municipalité. Les travaux à exécuter et les matériaux à utiliser peuvent différer d'un endroit à l'autre et devront être complétés tel qu'inscrit au devis de l'appel d'offres.

Les travaux devront être réalisés à quelques endroits sur la route 257 et à l'entrée du chemin North Hill et représentent environ une surface de 22 833 pieds². Le lieu exact et les superficies sont indiqués dans le document d'appel d'offres.

Ces travaux seront exécutés selon les recommandations du représentant de la municipalité.

Les travaux devront être terminés au plus tard le 14 septembre 2018 à 16 h. Si l'adjudicataire est en défaut de livrer et installer le bien faisant l'objet du contrat dans le délai stipulé aux présentes, la municipalité pourra imposer, à titre de pénalité, un montant de (500 \$) par jour de retard.

L'entrepreneur sera responsable de faire obligatoirement l'installation d'une signalisation adéquate selon les normes en vigueur et il sera responsable du contrôle de la circulation routière pendant toute la durée des travaux.

La municipalité désigne Josée Bolduc, directrice générale et secrétaire-trésorière, personne responsable des demandes de soumissions auprès d'un minimum de 2 fournisseurs. Les noms des fournisseurs seront dévoilés lors de l'adjudication du contrat et son adoption.

Tout soumissionnaire devra respecter les exigences et conditions établies dans la Politique de gestion contractuelle établie par la municipalité et le document d'appel d'offres préparé.

La municipalité du canton de Lingwick recevra à son bureau municipal au 72, route 108, Lingwick, JOB 220, jusqu'à 14 h 30, le 26 juin 2018, des soumissions dans des enveloppes scellées, portant la mention : « Soumission – Travaux d'asphaltage 2018 », pour y être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour, à 14 h 35.

La soumission ne doit en aucun cas être conditionnelle ou restrictive et est valide pour une période de 90 jours à compter du délai de clôture.

La municipalité du canton de Lingwick ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation, ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.3 ANCIENNE BOITE À SABLE-ÉPANDEUR – VENTE AU VIEUX FER

Sujet reporté

11.4 TRANSPORT DE LA TOURBE – CAMION SUPPLÉMENTAIRE

2018-159

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe

ET RÉSOLU D'effectuer la location d'un camion benne avec chauffeur, si les deux camions de la municipalité de sont pas suffisant, lors de l'enlèvement de la tourbe. Le tarif pour un camion 10 roues avec chauffeur est de 80 \$ / heure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.5 ROULEAU SUITE AU RECHARGEMENT

2018-160

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU DE faire passer un rouleau pour la mise en place du gravier suite au rechargement du chemin North Hill. Le tarif est de 110 \$ / heure.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11.6 TRAVAUX PRÉPARATOIRES AU RECHARGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX – SERVICE DE NIVELEUSE (AJOUT)

2018-161

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU d'ajouter 10 heures de travaux d'enlèvement de tourbe pour les travaux préparatoires au rechargement municipaux en plus des travaux déjà convenus dans la résolution portant le n^o 2018-122.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12. HYGIÈNE DU MILIEU

13. URBANISME, AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT

13.1 DÉMARCHE COMMUNE POUR UNE DÉROGATION AU RPEP

CONSIDÉRANT la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d'eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (ci-après « *RPEP* ») par le gouvernement du Québec, lequel règlement est entré en vigueur au mois d'août 2014;

CONSIDÉRANT que, en application du premier alinéa de l'article 118.3.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2; ci-après « *L.Q.E.* »), l'entrée en vigueur du *RPEP* fait en sorte que ce règlement provincial prévaut sur tout règlement municipal portant sur le même objet;

CONSIDÉRANT que, après examen du *RPEP* et une analyse scientifique rigoureuse, plusieurs municipalités, dont le Canton de Lingwick, se sont montrées convaincues que les dispositions et normes dudit règlement n'assurent pas une protection adéquate et suffisante des sources d'eau potable sur leur territoire, particulièrement là où les citoyens et citoyennes sont alimentés par des puits artésiens ou de surface individuels;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 118.3.3 *L.Q.E.* permet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le « ministre de l'Environnement ») d'approuver un règlement local portant sur le même objet que le *RPEP*, auquel cas le règlement local prévaut alors sur le *RPEP* dans la mesure que détermine le ministre;

CONSIDÉRANT que le Canton de Lingwick a adopté le *Règlement n° 339-2017*, portant le titre de *Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité*, en date du 1^{er} mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie dudit règlement a été transmise au ministre de l'Environnement de faire approuver ledit règlement pour valoir en lieu et place du *RPEP* sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que, dans une démarche similaire, 318 municipalités (ci-après « les municipalités réclamantes ») ont demandé au ministre de l'Environnement d'approuver leur propre règlement local, dérogeant ainsi au *RPEP*, de façon à pouvoir accroître les distances séparatrices entre les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières et les sources d'eau potable (ci-après la « demande de dérogation »);

CONSIDÉRANT qu'au soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont collectivement soumis au ministre, pour son analyse, une preuve scientifique détaillée, rigoureuse et prépondérante démontrant l'inadéquation des normes prévues au *RPEP*, lesquelles normes ne permettent pas d'assurer la protection efficiente des sources d'eau potable sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT qu'en soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont aussi invoqué le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'exploitation des hydrocarbures de schiste, lequel rapport recommandait également au gouvernement de revoir les distances séparatrices prévues au *RPEP*;

CONSIDÉRANT que pour toute réaction suite à cette demande de dérogation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exigé des municipalités réclamantes, incluant le Canton de Lingwick, qu'elles fournissent au soutien de cette demande une preuve des conditions locales justifiant l'adoption d'un règlement particulier;

CONSIDÉRANT que les municipalités réclamantes, incluant le Canton de Lingwick, sont d'avis qu'une telle démonstration des conditions locales est tout à fait superflue vu les conclusions de la preuve scientifique complète qui a déjà été déposée au soutien de leur demande de dérogation et vu qu'il ne s'agit pas de libéraliser les normes prévues au *RPEP*, mais de les renforcer par l'application de

normes plus sévères, tel que cela appert du *Règlement n° 339-2017* de notre municipalité qui a été transmis au ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que le maintien des distances séparatrices actuelles dans le projet de règlement modifiant le *RPEP* déposé par le gouvernement le 14 février 2018 semble indiquer que le MDDELCC n'a pas pris en considération ladite preuve scientifique qui a été déposée au soutien de la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT le principe de « précaution » enchâssé dans la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »;

CONSIDÉRANT aussi le principe de « subsidiarité », également enchâssé dans la *Loi sur le développement durable*, selon lequel « les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité » et qu'il est pertinent de rapprocher les lieux de décision le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

CONSIDÉRANT que, par l'adoption de la *Loi reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité autonomie et leurs pouvoirs*, sanctionnée le 16 juin 2017, le législateur québécois a reconnu que :

- les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'état québécois;
- les élus municipaux possèdent la légalité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions; et que
- les municipalités doivent assurer un environnement de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse formelle ou réponse adéquate de la part de la ministre de l'Environnement, outre cette demande de preuve de la situation locale;

CONSIDÉRANT que cette demande outrepassse le cadre de la *L.Q.E* et ne peut constituer une exigence légitime et raisonnable de la part de la ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que l'exigence de la ministre de l'Environnement de présenter une preuve de la situation locale place le Canton de Lingwick, de même que toutes les municipalités réclamantes, dans une situation de difficulté réelle et urgente;

CONSIDÉRANT que devant le silence de la ministre de l'Environnement ou d'une réponse, inadéquate le Canton de Lingwick se trouve placée dans une impasse et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, le Canton de Lingwick doit considérer l'opportunité de porter devant les tribunaux le différend qui l'oppose à la ministre de l'Environnement et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités requérantes et des municipalités mandantes;

CONSIDÉRANT que l'article 91 du *Code de procédure civile* prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte;

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et d'autres municipalités (ci-après « les municipalités requérantes ») ont accepté de se porter requérantes et de représenter toute municipalité qui leur aura fait parvenir une résolution adop-

tée en bonne et due forme les mandatant pour agir en son nom en la présente affaire;

CONSIDÉRANT les difficultés logistiques pour réunir à nouveau les municipalités concernées par la demande de dérogation et les contraintes juridiques liées à la nécessité d'observer les délais légaux pour entreprendre ladite procédure judiciaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater les municipalités requérantes afin de nous représenter et agir pour notre compte dans le cadre du recours judiciaire à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir nos droits et protéger nos intérêts quant à la demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à notre demande de dérogation au *RPEP*; et, finalement,

CONSIDÉRANT que la présente résolution est adoptée pour valoir procuration et mandat aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes au sens de l'article 91 du *Code de procédure civile*.

2018-162

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Sébastien Alix

ET RÉSOLU

DE réaffirmer la volonté du Canton de Lingwick de mieux protéger les sources d'eau potable sur son territoire en augmentant les distances séparatrices prévues dans le *RPEP*;

DE confier aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes le mandat de la représenter et d'agir en son nom dans le cadre du recours à entreprendre – ou qui a été entrepris – afin de faire valoir ses droits et protéger ses intérêts quant à sa demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à sa demande de dérogation au *RPEP*, le tout en application de l'article 91 du *Code de procédure civile*;

DE demander à la direction générale de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au *RPEP* pour confirmer l'octroi du mandat de représentation en la présente affaire;

D'autoriser une contribution financière d'un montant maximum de 250 \$, en cas de nécessité financière liée à ce recours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. LOISIRS ET CULTURE

14.1 FÊTE NATIONALE – INVITATION DES NOUVEAUX RÉSIDANTS

2018-163

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Loubier

ET RÉSOLU QUE le Canton de Lingwick, en accord avec le comité de la Fête nationale, invite les nouveaux résidents à la Fête nationale du Québec qui sera tenue le 23 juin au pont couvert, afin de leur faire connaître notre communauté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. CORRESPONDANCE DU MAIRE / SECRÉTAIRE

La liste de la correspondance reçue est déposée.

16. SUJETS DIVERS

• REMERCIEMENTS

2018-164

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Suzanne Jutras

ET RÉSOLU DE remercier et d'envoyer une lettre de félicitations à Mme Manon Rouso, Mme Doris Bureau, Mme Louise Rousseau et Mme Manon Bolduc qui ont effectué bénévolement l'aménagement floral des terrains municipaux, incluant le choix des fleurs annuelles, le transport et la plantation, afin d'embellir le cœur villageois de notre municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018-165

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Guy Lapointe que la levée de la séance soit prononcée; il est 20 h 34.

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la municipalité du canton de Lingwick, lors de sa prochaine séance.

La mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du C.M.

CANTON DE LINGWICK

Céline Gagné,
Mairesse

Josée Bolduc,
Directrice générale et
secrétaire-trés.